

Réponse des asso vélo à l'article de Sud-Ouest sur la verbalisation des cyclistes, publié le 2 avril 2025

Nous, associations de promotion et de défense du vélo de la région bordelaise, œuvrons entre autres objectifs à une meilleure cohabitation, plus apaisée et moins conflictuelle, entre les différents usagers des nos rues et de nos routes. C'est dans ce cadre que nous nous réjouissons, par exemple, de participer aux ateliers de réflexion du projet Code de la rue, initié par Bordeaux Métropole.

Afin d'atteindre cette cohabitation apaisée, de nombreux leviers existent : la verbalisation en dernier recours, bien sûr, ainsi que la communication, la formation et la sensibilisation ; mais aussi et surtout une signalisation et des infrastructures lisibles, continues, compréhensibles, et respectées par toutes et tous.

L'article paru dans Sud-Ouest ce mercredi 2 avril, intitulé « Contrôles routiers des vélos et trottinettes à Bordeaux : la police municipale change de braquet », a retenu notre attention pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, on y lit que « L'élu à la sécurité sait bien que la litanie des plaintes contre deux roues et trottinettes est une antienne des réunions de quartier » ; faut-il en déduire que les priorités de la police municipale sont fixées par le ressenti subjectif exprimé par les quelques personnes prenant la parole à ces réunions, plutôt que sur des faits établis et vérifiables, comme les statistiques sur les causes réelles de blessures et de décès sur la voie publique ? Ces statistiques qui année après année donnent à voir la même réalité : 100% des décès sont causés par des véhicules motorisés dans la grande majorité conduits par des hommes en excès de vitesse et/ou sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

Un peu plus loin, on apprend que ce que l'on reproche aux cyclistes, c'est d'être « dangereux pour eux-mêmes » ; nous tenons cependant à rappeler que, loin des mythes et des idées reçues, les cyclistes ne sont pas suicidaires ; et parmi les 6 personnes décédées en se déplaçant à vélo ces 3 dernières années sur la métropole, aucune n'était en tort. **Bien qu'indispensable, le respect du code de la route ne garantit pas de rester en vie lorsqu'on se rend au travail, à l'école ou au cinéma à vélo.**

Enfin, et plus que toute autre chose, nous nous étonnons que la mairie de Bordeaux et sa police municipale mettent tant d'énergie à verbaliser des cyclistes pour « vitesse inadaptée aux circonstances » : d'après les données de l'ONISR, la vitesse (excessive) est en effet, année après année, la première cause de collisions mortelles en France ; on pourrait donc se réjouir de cette opération. Mais rappelons que dans le même temps, alors que des dizaines de milliers d'automobilistes dépassent quotidiennement la limitation de vitesse de 30 km/h (données issues des radars pédagogiques), la police municipale n'a délivré en 2023 que 691 PV pour excès de vitesse aux conducteurs de véhicule à moteur, soit moins de... 2 par jour. Ce grand

écart entre les auteurs de collisions graves et les destinataires des punitions est pour le moins surprenant.

Outre la vitesse excessive, de nombreuses autres infractions, tout aussi accidentogènes, mais tellement courantes qu'elles en sont devenues banales et invisibles, ne sont même plus relevées ; ainsi, nous invitons les autorités (mais aussi nos concitoyen·nes) à porter une attention nouvelle :

- à l'utilisation des couloirs de bus par les motards et automobilistes comme un « raccourci malin » (2023 : 197 PV, moins d'un par jour)
- au non-respect des passages piétons quelque soit le mode de transport: des cyclistes aux camions, en passant les automobilistes (2023 : 15 PV)
- au stationnement gênant et dangereux sur les voies de bus, bandes ou pistes cyclables
- au non-respect des SAS vélo
- etc.

Nous, associations de défense et de promotion du vélo comme mode de déplacement, suivrons attentivement l'évolution de la verbalisation de chacune de ces catégories d'infractions.

Pour conclure, nous nous demandons quel est l'intérêt de ce type d'opération de communication. Le seul effet que nous craignons est l'augmentation de la stigmatisation de ce mode de transport qui permet pourtant de limiter les embouteillages, abaisser la pollution sonore et améliorer la qualité de l'air de la métropole.

Il y a urgence à s'attaquer aux personnes qui commettent les violences motorisées plutôt qu'à celles qui les subissent. Sinon, les agressions parfois volontaires que subissent ces dernières continueront d'augmenter en toute impunité.

Cycles & Manivelles
Vélotaffeurs Tressois
Léon à Vélo

